

MINUTE CARTE GRISE

www.minute-cartegrise.com

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE GRISE POUR UN VÉHICULE RECU EN HERITAGE

- L'ORIGINAL DE LA CARTE GRISE + PHOTOCOPIE OBLIGATOIRE**
- L'ORIGINAL DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE (CERFA13750*05) REMPLI ET SIGNÉ**
Ce document est OBLIGATOIRE pour n'importe quelle demande de carte grise
Dans le cas d'une demande d'immatriculation faite au nom d'un tiers à la succession
 - Un certificat de cession (cerfa 15776) établi avec le ou les héritiers.
 - Une attestation sur l'honneur du ou des héritier(s) qui avait la garde juridique du véhicule certifiant que ce dernier n'a pas circulé depuis le décès du titulaire du certificat d'immatriculation
- FACTURE D'ACHAT DU VÉHICULE OU LA DÉCLARATION DE CESSION REMPLI ET SIGNÉ PAR LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR**
- DOCUMENT JUSTIFIANT DE LA QUALITE D'HÉRITIER**
Original de l'Attestation du notaire certifiant que le titulaire est décédé et qu'un véhicule figure dans la succession, soit un **Acte de notoriété** ou un **Certificat de Propriété** établi par un juge d'instance, soit un **Certificat d'hérédité** délivré par la mairie.
 - En cas de cohéritiers fournir une lettre de désistement de tous les autres héritiers.
- ORIGINAL DE LA DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE REMPLI ET SIGNÉ PAR LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR**
- L'ORIGINAL DU MANDAT D'IMMATRICULATION REMPLI ET SIGNÉ NOUS AUTORISANT À EFFECTUER LES DÉMARCHES DE CARTE GRISE POUR VOUS.**
- PHOTOCOPIE DU CONTRÔLE TECHNIQUE DATANT DE MOINS DE 6 MOIS POUR LES VÉHICULES DE PLUS DE 4 ANS.**
Votre contrôle technique doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement de votre nouvelle carte grise dans le système SIV
- PHOTOCOPIE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS :**
 - Facture d'eau, de gaz ou d'électricité
 - Facture Internet, téléphone fixe ou téléphone portable
 - Avis d'imposition (ou non imposition)
 - Attestation d'assurance logementSi toutes les factures sont au nom de Monsieur ou de Madame, merci de rajouter une copie du Livret de famille pour les personnes mariées.
- PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**
 - Permis de conduire,
 - Recto/verso de la carte d'identité,
 - Passeport (en cours de validité) français ou étranger,
 - Titre de séjour (en cours de validité).
- COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE**
Il est désormais obligatoire de nous fournir une attestation d'assurance du véhicule concerné
- COPIE DU PERMIS DE CONDUIRE**
Il est désormais obligatoire d'être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule à immatriculer

TEL : 02 34 69 17 22